

en effet un taux élevé d'intérêt sur nos obligations à long terme. A l'heure actuelle, la cherté des prêts hypothécaires affaiblit notre marché d'obligations à long terme. Quand un homme achète une maison et doit payer 6½ p. 100 d'intérêt, qu'il le sache ou non, il contribue à faire monter le prix de l'argent nécessaire pour répondre aux besoins de l'État et des provinces. Il contribue aussi à augmenter le prix de l'argent nécessaire pour répondre aux besoins des municipalités qui vendent des obligations afin d'aménager des routes, des écoles et procéder à d'autres améliorations. Dans un certain sens, il contribue lui-même à accroître ses propres taxes.

Parce que le ministre n'a pas su vendre ses obligations à long terme en grande quantité, il a dû s'adresser au marché à court terme, ce qui a eu pour effet de gonfler de plus en plus notre dette à court terme. A mesure qu'une dette à long terme échoit, on la refinance par un emprunt à court terme, justement l'opposé de ce que le ministre a dit à l'époque de l'emprunt de conversion. En effet, entre autres raisons données pour justifier l'emprunt de conversion, il a dit qu'il était approprié de convertir une partie de la dette à court terme en dette à plus longue échéance.

En outre, tous les emprunts nécessaires pour répondre aux exigences actuelles sont des emprunts à court terme. Ces incursions sur le marché et ces retraits coûtent bien cher. On change constamment la dette et nous savons que ça coûte bien cher de s'adresser au marché pour ensuite s'en retirer, car lorsque le ministre l'a fait, à l'époque de l'emprunt de conversion, ça nous a coûté au delà de 50 millions. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'en quatre ans, le ministre ait présenté aux Canadiens, relativement à notre dette publique, une note d'intérêts et de charges supplémentaires qui s'élève à 800 millions de dollars. Il se prépare d'ailleurs à nous imposer le fardeau d'autres intérêts à un rythme encore plus accéléré dans l'avenir immédiat.

Ce n'est pas brillant et cela occasionne un supplément d'imposition pour le contribuable. La grosse finance continue d'obtenir un intérêt hypothécaire élevé. Je connais un certain nombre de gens qui possèdent des obligations à long terme. Celles-ci se dévaluent sur le marché à l'heure actuelle. Ces gens attendent que ces obligations se rapprochent de la valeur au pair pour qu'ils puissent les vendre. Cependant je ne crois pas qu'ils y arrivent bientôt parce que, en vertu de la politique financière actuelle du gouvernement, le ministre immobilise ces obligations à une valeur dépréciée.

[M. McMillan.]

J'ai reçu aujourd'hui un mémoire d'une maison de garantie à propos de la conversion des obligations d'épargne qui est présentement en cours. Appelant l'attention sur les nouvelles obligations d'épargne, le mémoire dit ceci:

A l'exception de trois des séries des années précédentes, présentement en circulation dans le public, celle de cette année porte un taux d'intérêt et assure un rendement correspondant plus élevés, à condition d'être gardée jusqu'à échéance, que toute autre série antérieure.

Le mémoire en question ajoute que, pour son emprunt courant, le gouvernement émet des obligations venant à échéance dans dix ans, mais qu'on peut encaisser à la banque en tout temps.

Au cours des premières années, ces obligations rapporteront 4½ p. 100, au cours des six années suivantes, 4½ p. 100, et pendant les cinq dernières années, jusqu'au 1^{er} novembre 1971, 5 p. 100. Voilà l'intérêt que le gouvernement paie à l'heure actuelle pour les emprunts qu'il contracte sur le marché des obligations à court terme. D'après la circulaire, les obligations d'épargne du Canada de la nouvelle série de 1960 peuvent être achetées au comptant, en versements échelonnés, ou obtenues en échange d'obligations d'épargne non échues. La circulaire recommande aux Canadiens de procéder à cet échange en vue d'obtenir un intérêt accru. On recommande aux Canadiens d'échanger les obligations des séries 6, 9, 10, 11 et 13. On recommande aussi aux détenteurs des obligations des séries 12, 14 et 15 de ne pas les échanger car ces obligations sont plus avantageuses.

A la seule exception de la limite de \$10,000 d'obligations par personne, toutes les obligations d'épargne canadiennes non échues, évaluées à près de 3.6 milliards de dollars, peuvent maintenant être échangées contre les nouvelles obligations et les détenteurs obtiendront l'intérêt précité. Bien entendu, les autres obligations non échues portent un taux d'intérêt un peu plus élevé que celui-là. Je soutiens donc qu'on est en train de réaliser un autre emprunt de convertissement. On ne l'a pas annoncé, la plupart des gens l'ignorent, mais il s'agit bien là d'un nouvel emprunt de convertissement, et il est très considérable.

M. McIlraith: Et tout aussi coûteux que les derniers.

M. McMillan: Je soutiens que le gouvernement paie un intérêt élevé pour ses emprunts à court terme. C'est un taux d'intérêt élevé si l'on considère qu'une petite municipalité située près de Boston, ainsi que je l'ai signalé l'autre jour en me fondant sur le *Times* de New-York, a soumis des débentures à échéance de 25 ans dont le produit variait entre